

## **Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du 13 décembre 2011**

L'installation de cette CAPD réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles d'octobre 2011.

Ce scrutin a été marqué par de nouvelles modalités de vote mises en œuvre dans un calendrier contraint, imposé par le gouvernement.

Nous tenons à nouveau à dénoncer les difficultés et les dysfonctionnements qui ont empêché de nombreux collègues de s'exprimer. Un bilan complet doit être réalisé afin de tirer les leçons pour les prochaines échéances. Les élections professionnelles de 2014 ne peuvent pas, ne doivent pas reproduire les mêmes écueils.

Par ailleurs, nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus SE-Unsa : la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'humain.

A nos yeux, ces principes ne prendront sens qu'à travers l'instauration d'un véritable dialogue social. Même s'il est souvent malmené au niveau national, nous espérons qu'il se traduira localement avec toute l'écoute et l'attention nécessaire.

Notre profond attachement au service public d'Education fait que notre syndicat se montre aujourd'hui en colère, quant à la politique éducative destructrice menée par ce gouvernement, au sort réservé à l'Ecole de la République, à celui de nos élèves et des personnels du monde éducatif :

- 14000 suppressions de postes supplémentaires inscrites au budget 2012, après les saignées consécutives de ces cinq dernières années, impactant directement et gravement, le fonctionnement des écoles et des établissements, les conditions de travail des élèves et des personnels,
- Un nouveau durcissement de la Loi de 2010 sur les retraites des fonctionnaires, moins d'un an après son adoption, renvoyant l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires bien au-delà du soixantième anniversaire, pour percevoir une pension complète : une contrainte supplémentaire difficile à assumer, lorsqu'arrivé à l'aune du troisième âge, l'on se trouve en face d'un public jeune, dynamique et particulièrement demandeur !...
- Tout dernièrement, et après la seconde année consécutive du gel des traitements des fonctionnaires, l'annonce d'un délai de carence d'une journée pour les agents en congé maladie, suspectés, par principe, d'être des fraudeurs potentiels à l'assurance maladie !
- Enfin, les projets de textes ministériels concernant l'évaluation des personnels enseignants et d'éducation. A ce sujet le SE-UNSA condamne avec la plus extrême fermeté les inacceptables annonces faites par le ministère de l'Education nationale concernant les modalités d'évaluation et de déroulement de carrière des enseignants et personnels d'éducation. Condamnation portant aussi bien sur le fond que sur la méthode :

Motivé par la perspective de réaliser des économies budgétaires sur la rémunération des enseignants du 1<sup>er</sup> comme du 2<sup>nd</sup> degré en les alignant sur le rythme d'avancement le plus défavorable avec distribution de bons points - entendez des bonus d'ancienneté pour les plus méritants et performants -, le projet ministériel bouleverserait de manière fondamentale, la notion de déroulement de carrière attaché au statut de la Fonction publique

Il n'apporte aucune réponse concernant une reconnaissance de l'ensemble des missions des personnels; rien non plus sur une réelle évaluation formative. Il s'agit bien d'assujettir l'enseignant à son supérieur hiérarchique direct, lui enlever toute lisibilité sur les modalités d'avancement.

Quant à la méthode, notre organisation exprime son refus de textes quasiment bouclés à leur présentation, dès le lendemain d'élections professionnelles visant à la mise en place d'instances de concertation afin de renouveler le dialogue social !

Pour les raisons énoncées, le SE-UNSA appelle à la grève le 15 décembre et considère que les actuels projets de textes ministériels ne constituent pas une base acceptable de discussion pour engager une nécessaire et réelle négociation avec les organisations représentatives sur une approche renouvelée de l'évaluation.